

NAISSANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC  
IL Y A 40 ANS

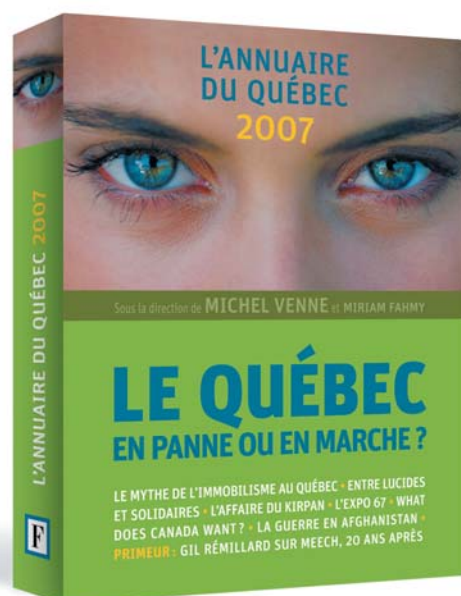
# Genèse de la gardienne du patrimoine québécois

**CÉLINE ROBITAILLE-CARTIER**

Directrice générale des bibliothèques de l'Université Laval (1978-1989)



Ce document est un complément de  
*L'Annuaire du Québec 2007*





INSTITUT DU  
NOUVEAU MONDE

DES CITOYENS  
DES IDÉES  
DES PROJETS

## UNE PUBLICATION DE L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

L'Institut du Nouveau Monde est un organisme indépendant, non partisan, voué au renouvellement des idées et à l'animation du débat public au Québec. Il veut inspirer l'émergence d'idées nouvelles et contribuer à la recherche de solutions novatrices aux problèmes du Québec contemporain. L'Institut du Nouveau Monde travaille dans une perspective de justice sociale, dans le respect des valeurs démocratiques, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'INM publie *L'Annuaire du Québec* aux Éditions Fides. Il organise des Rendez-vous stratégiques pour identifier les orientations du Québec de demain (le prochain portera sur la culture). Il compte dix cercles régionaux dans autant de régions du Québec. Il veut mettre à profit les nouvelles technologies de l'information, notamment un site Internet, pour favoriser la délibération publique et rejoindre les citoyens de toutes les régions du Québec. Il organise, chaque été, une école de citoyenneté pour les jeunes de 15 à 30 ans.

209, rue Ste-Catherine Est  
Bureau V-3110, C. P. 8888  
succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8  
T 514.934.5999  
F 514.934.6330  
[inm@inm.qc.ca](mailto:inm@inm.qc.ca)  
[www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca)

PRIX CLAIRE-BONENFANT 2005,  
remis par le gouvernement du  
Québec pour les valeurs démoc-  
ratiques et  
l'éducation civique.



EN 1967 NAISSAIT LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC. Personne aujourd'hui ne peut ignorer l'existence et la mission de cette institution unique, mais sait-on quand, comment et pourquoi elle est née? Il n'est pas inutile, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, alors qu'elle « rayonne » dans ses nouveaux locaux, juxtée à la Grande Bibliothèque et qu'elle est largement fréquentée, de retracer sa genèse semée d'écueils, de rappeler son évolution constante malgré des problèmes d'espaces récurrents, de reconnaître le dynamisme des pionniers qui l'ont érigée et développée. Enfin il est important de se souvenir des origines de cette gardienne du patrimoine qui recèle précisément la « mémoire » du Québec!

Le 12 août 1967, l'Assemblée législative du Québec sanctionnait le projet de loi 91 dotant ainsi le Québec d'une Bibliothèque nationale. Techniquement, une bibliothèque nationale se définit par sa fonction qui est, selon les critères établis par l'Unesco, de rassembler, communiquer et conserver pour les générations futures, dans sa forme originale, la totalité de la production imprimée d'un pays et la production étrangère relative à ce pays, ainsi que d'assurer l'unité du travail bibliographique<sup>1</sup>. Les lois qui régissent les bibliothèques nationales dans tous les pays comportent un certain nombre de fonctions dont la plus caractéristique est celle d'obtenir gratuitement des éditeurs, sous peine de sanction, des exemplaires de tous les documents qu'ils produisent: c'est le dépôt légal. Ces « dons » assurent en quelque sorte l'exhaustivité de la collection nationale à laquelle s'ajoutent, par achat, les documents étrangers publiés sur le pays. Conséquemment, une bibliothèque nationale, contrairement aux autres catégories de bibliothèques qui orientent leurs acquisitions en fonction de leur mission (études et recherches universitaires, programmes scolaires, lecture publique ou recherche spécialisée), ne choisit pas les documents qu'elle acquiert, ne fait aucune sélection parmi les ouvrages littéraires ou scientifiques, les journaux reconnus et les feuilles de chou, les catalogues, bottins et brochures de toutes sortes. En outre, elle ne prête pas ses documents à l'extérieur, sauf par le prêt à une autre bibliothèque qui s'engage à respecter les règles en vigueur à la BN, soit la consultation sur place.

Compte tenu de l'existence, dans la capitale fédérale, de la Bibliothèque nationale du Canada, est chargée d'assumer, depuis 1952, la fonction définie précédemment, quels sont les motifs qui ont incité le Québec à mettre sur pied une institution parallèle? Plusieurs raisons sont à l'origine de cette décision, incluant certaines pressions internes et externes qui ont influencé les dirigeants. La volonté ferme de quelques visionnaires, conscients des lacunes des mécanismes québécois de conservation du patrimoine documentaire et de l'efficacité toute relative des services de la Bibliothèque nationale du Canada appliqués au Québec, ne fut pas étrangère à la décision. Les principaux fondements de l'existence de la Bibliothèque nationale du Québec sont aussi essentiellement reliés à deux phénomènes fondamentaux: la conjoncture sociopolitique des années 1960 et l'existence, à Montréal, de la très ancienne et très riche Bibliothèque Saint-Sulpice (BSS), propriété du gouvernement québécois depuis 1941<sup>2</sup>. Les principes mis de l'avant par les promoteurs du projet de bibliothèque nationale se sont élaborés en fonction de ce double contexte.

### Une ancêtre malmenée

Rappelons les faits: Le 22 juin 1960, le Parti libéral prend le pouvoir après seize années de domination de l'Union nationale, ce parti décrit comme « machine infernale » dans *Lesage s'engage* publié en 1959. Seize années stagnantes tant au point de vue économique et politique que social et culturel. Une nouvelle équipe d'hommes politiques et de hauts fonctionnaires du gouvernement libéral vont donner au Québec une impulsion de changement dans tous les secteurs d'activités. Ce sera une révolution à tous égards, une période d'ébullition nationaliste unique dans l'histoire récente du Québec.

Pour donner suite à une promesse électorale, le gouvernement Lesage crée, en 1961, le ministère des Affaires culturelles (MAC). Une fois l'inventaire des biens culturels terminé sous l'autorité de Georges-Émile Lapalme, la Bibliothèque Saint-Sulpice, qui relevait du Secrétariat de la province, passe sous la juridiction du nouveau ministère. Cette bibliothèque, créée par les Sulpiciens en 1844 et mise à la disposition des montréalais comme bibliothèque de recherche et de lecture publique, avait connu après son emménagement en 1915 dans un nouvel immeuble de la rue Saint-Denis, sous la direction d'Aegidius Fauteux, une fréquentation considérable. Toute l'élite intellectuelle s'y rencontrait soit pour y effectuer des recherches, soit pour participer à des activités culturelles, littéraires, musicales et artistiques. Les étudiants et chercheurs de la jeune université Laval à Montréal y formaient notamment une clientèle assidue.

En 1930, suite à la crise économique qui a affecté tragiquement les Sulpiciens, la bibliothèque fut fermée complètement jusqu'en 1944. Elle contenait alors 170000 volumes. Aegidius Fauteux, en juillet 1932, continue son oeuvre d'érudit et de conservateur à la Bibliothèque municipale de Montréal, tout en demeurant très actif dans la lutte pour sauvegarder la Bibliothèque Saint-Sulpice que convoite le Conservatoire de musique. En 1941, après de vifs démêlés entre la Ville de Montréal, les Sulpiciens et le conservatoire qui font la une des journaux, le gouvernement libéral d'Adélard Godbout décide d'acheter la propriété des Sulpiciens pour un montant équivalant aux arriérés des taxes municipales dont il s'était porté garant, soit 742 000 de dollars. La transaction, qui fit l'objet de la loi de la Bibliothèque Saint-Sulpice (Statuts P.Q. 5 Georges VI, 1941, ch. 8, p.39-40), comprenait le terrain, l'immeuble et l'ensemble des collections. Ouverte de nouveau vers la fin de la guerre, elle ne retrouva jamais le prestige des années 1920 et n'eut jamais de vocation précise. Elle était à la fois une bibliothèque de lecture publique sans service de prêt, une bibliothèque de recherche sans centre bibliographique et une bibliothèque gouvernementale sans fonction particulière pour les ministères. Malgré certaines propositions formulées dans les documents de l'époque<sup>3</sup> en vue d'utiliser plus rationnellement ses ressources, en particulier le projet de céder certaines de ses collections documentaires à l'université montréalaise, aucune décision n'avait encore été prise en 1960.

Il faut ajouter que sous le régime Duplessis, la Bibliothèque Saint-Sulpice, bien qu'ouverte au public, fut pratiquement abandonnée. Si bien que quand les fonctionnaires libéraux commencèrent à sortir de l'ombre les dossiers oubliés, celui de la BSS apparut parmi les plus poussés : édifice en état de détérioration avancée, collections désuètes, éditions princeps rongées par les vers et incunables tombant en poussière, absence de structures et de personnel de direction, plusieurs des quelque 25 employés présents uniquement sur les listes de paye, etc.

Guy Frégault, historien et professeur, premier sous-ministre des Affaires culturelles, conscient de l'état d'incurie qui a régné jusque-là, mais conscient également de l'immense richesse que contient la bibliothèque avec ses remarquables fonds anciens, convaincu aussi de la valeur architecturale de l'immeuble et assuré de la présence de quelques bibliothécaires dédiés à l'institution, prend le dossier en main en 1962. Il décrira plus tard la Bibliothèque Saint-Sulpice comme un lieu « dépeissant dans son cadre vieillot, sympathique, mais délabré et tragiquement insuffisant<sup>4</sup> ». D'ores et déjà, son intention est précise : réanimer la Bibliothèque Saint-Sulpice et réorganiser son fonctionnement. Il fait appel à Georges Cartier, bibliothécaire professionnel et écrivain (1<sup>er</sup> Prix Interfrance de poésie, 1954 et Prix du Cercle du livre de France, 1964), alors en poste à l'Unesco où il dirigeait le Service de distribution de l'information aux pays membres et le Centre de documentation pour les correspondants étrangers qu'il y avait créé. Auparavant, il avait participé à la mise sur pied du réseau des bibliothèques scolaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), restructuré la bibliothèque du Collège Sainte-Marie (qui allait servir d'assise

à la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et avait rédigé, à la demande du recteur de l'Université de Montréal, le rapport de fondation de l'École de bibliothéconomie. Guy Frégault, dans son ouvrage publié en 1976 écrit: « J'ai fait appel à Cartier parce qu'il a réussi au Collège Sainte-Marie à reconstituer une bibliothèque centrale appauvrie par la dispersion d'une partie des collections. Il faut regrouper celle de Saint-Sulpice<sup>5</sup> ».

Georges Cartier connaissait la Bibliothèque Saint-Sulpice pour l'avoir fréquentée comme étudiant à la faculté des lettres de l'Université de Montréal. Comme bibliothécaire, il était conscient de l'énorme tâche qui attendait son éventuel directeur. À l'époque, les journalistes parlaient de la BSS comme du « mausolée des Sulpiciens » et les professionnels des bibliothèques du « sarcophage » de la rue Saint-Denis. Georges Cartier avait d'abord décliné l'invitation que Guy Frégault lui avait présentée à Paris en 1962, puis l'année suivante, ayant reçu du sous-ministre l'assurance écrite que les ministères des Finances et des Travaux publics seraient impliqués dans la restauration de l'édifice de la rue Saint-Denis et l'attribution de ressources supplémentaires, assuré aussi que tous les efforts seraient tentés pour donner à cette bibliothèque le statut de bibliothèque nationale, il accepta de rentrer au Québec et prit la direction de la Bibliothèque Saint-Sulpice en février 1964.

« C'est dans le bureau de l'attaché culturel de la Délégation générale du Québec à Paris que s'est tenue ma rencontre décisive avec le sous-ministre », affirme Cartier dans un document publié à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la BNQ. « Là, d'un commun accord, nous avons formé le projet de doter le Québec de sa propre bibliothèque nationale. La Bibliothèque Saint-Sulpice servirait d'assise<sup>6</sup> ». Il ne fut question au départ que d'une « bibliothèque provinciale » ou d'une « bibliothèque d'État », le qualificatif « nationale » étant irrecevable à cette époque. Comme le souligne Guy Frégault, dans un hommage rendu à Pierre Laporte, « le ministre a conféré à la Bibliothèque Saint-Sulpice le statut d'une Bibliothèque d'État (on voulait dire Bibliothèque nationale, mais, par respect pour le fédéralisme, des juristes s'opposaient à ce nom)<sup>7</sup> ».

Le nouveau ministre Pierre Laporte, en vue de la préparation de son *Livre blanc sur les Affaires culturelles*, réunit alors tous les hauts fonctionnaires de son ministère au lac Beauport où chacun est appelé à exposer les projets de son secteur. Il est un peu effrayé par la remise en question globale et les objectifs que les directeurs de services proposent. Il donne cependant son accord à un certain nombre de réformes, entre autres à celles qui sont exprimées dans le rapport du conservateur en chef de la Bibliothèque Saint-Sulpice portant sur « l'orientation de la politique culturelle et la transformation de la Bibliothèque Saint-Sulpice en Bibliothèque d'État »<sup>8</sup>. Dans ce rapport, toutes les fonctions d'une bibliothèque nationale sont décrites, expliquées, et les propositions de réforme sont étayées sur un nombre de considérations difficilement réfutables. Le premier organigramme des services d'une bibliothèque nationale y est établi.

### La dépositaire de la culture française au Québec

Les principaux justificatifs présentés dans le rapport Cartier sont les suivants: aucune bibliothèque au Québec n'effectue ce travail d'acquérir systématiquement la production québécoise, d'où les lacunes considérables dans les collections (les journaux, par exemple, sont détruits après six mois); on ne peut compter sur la Bibliothèque nationale du Canada qui n'obtient des éditeurs du Québec qu'un dépôt légal très partiel, qui ne peut contrôler efficacement ce dépôt et qui n'a jamais appliqué de sanctions; plusieurs écrivains refusent d'ailleurs systématiquement de déposer leurs livres à la BNC; d'autre part, les ouvrages de langue française qui sont déposés à Ottawa sont « noyés » dans la production anglo-saxonne aussi bien dans les collections elles-mêmes que dans *Canadiana*, la bibliographie nationale qui les recense; l'éloignement géographique de la Bibliothèque nationale canadienne, sinon l'éloignement psychologique, ne facilite pas les échan-

ges avec le Québec qui éprouve de nombreuses difficultés lorsqu'il exige un interlocuteur de langue française (la BNC n'a à cette époque qu'un nombre extrêmement restreint d'employés francophones).

Le rapport signale en outre que l'organisation de la BNC a souvent été remise en question à travers tout le pays. Les adeptes d'une organisation décentralisée géographiquement, comme il en existe dans plusieurs pays, sont nombreux de l'est à l'ouest du pays. Rien n'interdit qu'il puisse y avoir au Canada plus d'une bibliothèque nationale comme c'est le cas dans un certain nombre de pays, notamment l'Italie, l'Allemagne, la Russie (l'U.R.S.S à l'époque). La coopération dans les acquisitions par la décentralisation, seule garantie d'intégralité dans un pays immense et « horizontal », n'a jamais paru nécessaire à la bibliothèque d'Ottawa. En conséquence, le catalogue collectif canadien, centralisé dans la capitale fédérale, devient gigantesque, bien que toujours incomplet, inopérant, difficilement tenu à jour, et de surcroît d'une utilité limitée pour le Québec. Les bibliothèques québécoises sont constamment référées pour leurs emprunts à des régions éloignées alors que, vraisemblablement, elles devraient pouvoir compter, dans la majorité des cas, sur les bibliothèques de la province si celles-ci étaient toutes incluses dans le catalogue collectif canadien. À cette époque, les collections d'une dizaine de bibliothèques québécoises avaient été microfilmées par la BNC, mais seulement trois ou quatre de Québec et de Montréal étaient intégrées dans le catalogue collectif canadien.

Dans le premier rapport annuel de la Bibliothèque nationale, qui retrace les différentes étapes qui ont mené à l'adoption de la loi 91, Cartier fait état de la raison d'être majeure d'une Bibliothèque nationale au Québec: « Entouré de 220 millions d'anglophones en Amérique du Nord, le groupe de 6 millions de francophones conserve malgré tout sa vitalité. Par conséquent, il doit se donner les institutions indispensables à l'épanouissement de sa culture. La loi fait de la BN la dépositaire de la culture française en Amérique et lui confie la responsabilité d'en assurer la diffusion ».

À l'avantage de la Bibliothèque Saint-Sulpice, propriété gouvernementale depuis vingt-cinq ans, le rapport signalait, outre la richesse des fonds anciens, sa situation géographique privilégiée, au cœur même de Montréal, à proximité des deux gares et de la future station de métro. De plus, au point de vue démographique, le tiers de la population du Québec se retrouve dans la région métropolitaine qui est aussi le centre de la vie intellectuelle. À cet égard, plus de 60 % de la population susceptible d'être intéressée par la recherche s'y trouve concentrée. De nombreux documents, dont une correspondance entre le sous-ministre et le conservateur en chef, attestent que déjà en 1964 plusieurs obligations dévolues à une bibliothèque nationale sont mises en application: « la bibliothèque se donne déjà comme l'une de ses responsabilités de recueillir et de conserver tous les documents canadiens de langue française<sup>9</sup> ». Le 3 décembre, le conservateur fournit une définition élaborée de ce qu'est une « bibliothèque nationale » où l'importance du dépôt légal est mis en évidence.

En février 1965, Georges Cartier transmet au sous-ministre un mémoire dans lequel il insiste sur la nécessité d'établir une loi comme support essentiel à la transformation de la BSS en bibliothèque nationale. Guy Frégault répond au conservateur: « Je suis d'accord avec vous: seule une loi nouvelle pourrait donner à la Bibliothèque Saint-Sulpice un statut lui permettant d'assumer les fonctions d'une bibliothèque d'État<sup>10</sup> ». Il ajoute qu'avant d'élaborer un projet de loi précis, il aimerait connaître le résultat des travaux à ce sujet du comité de l'ACBLF (Association canadienne des bibliothécaires de langue française). En 1965, selon un vœu unanime formulé par les membres de cette association l'année précédente, un comité avait en effet été créé, sous la présidence de Georges Cartier, afin d'étudier la création éventuelle d'une bibliothèque provinciale. Après avoir

examiné la création partielle ou totale d'une « bibliothèque du Canada français », après avoir établi des comparaisons avec des pays comme la Suisse et la Belgique et analysé les statuts des « Provincial Libraries » canadiennes et des « State Libraries » américaines, le comité remit son rapport le 10 juillet 1965 et la recommandation majeure demandait « que soit créée la Bibliothèque d'État du Québec en lui attribuant les fonctions dévolues à une bibliothèque nationale et que la bibliothèque désignée comme telle soit la Bibliothèque Saint-Sulpice<sup>11</sup> ».

En juillet 1965, la Société Saint-Jean-Baptiste présentait un mémoire à la Commission Parent où il était « recommandé avec insistance que l'on crée une Bibliothèque nationale au Québec<sup>12</sup> ». Le 8 septembre, le conservateur, suite à la demande du sous-ministre, fournit un premier texte de loi pour la création d'une Bibliothèque d'État.

### Une bibliothèque provinciale ou nationale ?

Le « bill » n'est cependant pas présenté malgré l'accord de principe du ministre Pierre Laporte. Peut-être ne se sentait-il pas suffisamment supporté par ses collègues, un bon nombre d'entre eux, étant plutôt indifférents à la « chose intellectuelle ». Les conseillers juridiques pour leur part achoppaient toujours sur le terme « nationale ». De version en version, cet adjectif est biffé du projet de loi et remplacé par celui de « provinciale » ou « québécoise » : bibliothèque provinciale, catalogue collectif québécois, bibliographie du Québec, etc. L'adjectif « provincial » ne désigne en réalité que l'appartenance à une province et non l'unicité de la mission confiée à une institution. Georges Cartier, dans l'une de ses nombreuses notes explicatives à l'intention des avocats, revient à la charge en affirmant que ce mot a bien le sens que lui donne le dictionnaire, « qui appartient à une nation », et que le Larousse définit une nation comme étant « une communauté humaine le plus souvent installée sur un même territoire, et qui, du fait d'une unité historique, linguistique, religieuse ou même économique, est animée d'un vouloir de vivre en commun<sup>13</sup> » ; que de surcroît l'expression « bibliothèque nationale » a le sens technique de « catégorie de bibliothèque ayant une mission exclusive » selon la définition établie par l'Unesco et n'a aucune connotation politique. Il faut bien dire que dans les années 1960, une bonne proportion des Québécois, de quelque milieu qu'ils aient été, n'avait pas la moindre idée de ce que pouvait être une bibliothèque dite « nationale ».

On en restera au projet de loi malgré le contexte sociopolitique très favorable au nationalisme, alors que Jean Lesage adopte une position très ferme à l'égard du gouvernement fédéral. C'est l'époque des affrontements du Québec sur le partage de la fiscalité et les programmes conjoints, de la formation d'un comité interministériel des relations extérieures, des premières ententes internationales, des voyages en France du Premier ministre et de la création des délégations générales à l'étranger. C'est l'époque des remises en question, des commissions royales d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et sur l'enseignement. Le Québec s'affirme sur tous les plans. Le mythe de l'indépendance devient un sujet de discussion ouverte. Des partis politiques sont créés (le R.I.N. en 1960, le Parti républicain du Québec en 1963). Daniel Johnson publie « Égalité ou indépendance » en 1965, le congrès des écrivains, avec Gaston Miron et Michèle Lalonde, radicalise sa position nationaliste; enfin les élections de 1962, on s'en souvient, avaient été lancées sur le thème de la nationalisation de l'électricité. Les slogans de Jean Lesage « Maîtres chez nous » et « Il faut que ça change » retentissaient haut et fort !...

Le sous-ministre et le conservateur en chef se rencontrèrent à de multiples reprises et leurs discussions tournaient invariablement autour d'une stratégie que le contexte social semblait favoriser. « Il importe, écrit Georges Cartier, de situer les prémisses de la BNQ dans le contexte des années soixante, cette période d'effervescence nationaliste qu'on a qualifié de *Révolution tran-*

*quille*. Le Québec sortait d'une ère marquée par la stagnation sociale et politique et dominée par un clergé tout-puissant. L'avènement au pouvoir des Libéraux, dirigés par Jean Lesage, soulevait un espoir de renouveau dans tous les domaines et le Québec s'appropriait les clés de sa destinée en se dotant d'institutions propres à assurer son plein développement<sup>14</sup> ».

Aux élections de juin 1966, les Libéraux perdent le pouvoir et le nouveau ministre des Affaires culturelles, Jean-Noël Tremblay, hérite du projet de loi 91. L'Association canadienne des bibliothécaires de langue française (ACBLF) peu avant était revenue à la charge et avait présenté ses recommandations à la Commission Laurendeau-Dunton. Un rapport du conservateur informe le nouveau ministre de la situation de la Bibliothèque Saint-Sulpice, prête à assumer des fonctions élargies : de nouvelles structures sont en place, une équipe de cadres assume la coordination et l'administration des divers services et départements, le budget a triplé, le personnel est passé de 24 à 64 employés, leurs tâches ont été réévaluées et leurs traitements réajustés, un plan quinquennal de développement a été élaboré en 1965 et la réorganisation des services et des collections est en bonne voie. Les relations extérieures sont établies, les visites, les stages et les missions bien coordonnés, les publications sont déjà nombreuses, la publicité de la bibliothèque reçoit un accueil favorable. Les équipements les plus modernes des années 1960 ont été acquis, électro-kardex, gestefax, appareils de photocopie, lecteurs de microfilms et microfiches, projecteurs de films et diapositives, magnétophones, tourne-disques et microphones. La cabine de projection de la salle Saint-Sulpice a été modernisée et réaménagée. Les acquisitions aux enchères de la Maison Amtmann de Montréal et, à l'occasion, de l'Hôtel Drouot de Paris ont permis de combler certains desiderata importants tels six volumes de l'édition originale des *Relations des jésuites*, des cartes anciennes et autres documents historiques. Les achats de fonds privés sont aussi importants, collection Mordret, documents de Jean Palardy, ouvrage de luxe illustré de Roland Giguère, papiers Jacques Viger (premier maire de Montréal), correspondance de la famille Bourassa, un millier de lettres d'Alfred Desrochers, etc. Les dons augmentent de la part des écrivains, de divers organismes et même de compagnies telle J. B. Rolland qui a offert à la BN un ouvrage devenu rare, *Introduction d'une imprimerie au Canada* rédigé par Aegidius Fauteux.

De plus, l'achat récent de la Jewish Public Library (qui a pris le nom d'annexe Aegidius-Fauteux en hommage au premier conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice) loge déjà les services techniques, les journaux et les revues, les publications officielles, le service de la reliure et les documents spéciaux, ce qui a permis de dégager les magasins de livres de l'édifice de la rue Saint-Denis; la Bibliothèque Saint-Sulpice a été complètement restaurée au coût d'un demi million de dollars (en dollars de 1966). Parmi les travaux colossaux réalisés, mentionnons le décapage des torchères de bronze bordant la double porte extérieure, celles de l'intérieur au pied du majestueux escalier de marbre et de la gigantesque lanterne en bronze ouvragé, pesant quelque trois cents kilos, au milieu du hall d'entrée (torchères et lanterne qui n'éclairaient plus rien du tout...) et la restauration des verrières plombées, réalisées par la maison Henri Perdriau, qui ornent la façade, les plafonds et les murs latéraux de l'édifice. Enfin, signalait le rapport au nouveau ministre, les contacts internationaux sont déjà amorcés et au point de vue des activités offertes à la population, le service des manifestations culturelles, mis en place en 1965 par Tadeusz Brzezinski, remplacé après sa retraite par Claude Haeffely, est très actif : il offre aux Québécois un grand nombre d'activités, souvent en collaboration avec les consulats des pays étrangers. Enfin, un communiqué de l'Office d'information et de publicité du Québec annonce, le 7 décembre 1966, un projet de loi pour transformer la Bibliothèque Saint-Sulpice en Bibliothèque nationale. Les associations de bibliothécaires, d'écrivains, d'éditeurs, d'enseignants, chez qui l'idée de ce projet d'envergure a été « semée » au cours des deux années précédentes, applaudissent cette annonce.

L'année 1967, décisive, sera féconde en célébrations. Elle sera décisive et si quelques réticences ou craintes subsistent encore, les événements se chargeront de les dissiper. C'est l'année de l'Exposition universelle, du Centenaire du Canada, du voyage de Daniel Johnson en France et du général De Gaulle au Québec, de la tenue des États généraux du Canada français auxquels assisteront quelque 2500 délégués, de la première Conférence au Canada de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires qui représente vingt-cinq pays dont quelque deux cents délégués seront accueillis par le sous-ministre des Affaires culturelles. Le premier volume du rapport Laurendeau-Dunton paraît avec les révélations qui secouent le Québec francophone, et René Lévesque publie son manifeste sur la souveraineté-association : *Un pays qu'il faut faire*.

Enfin, au moment où quelques tâtonnements juridiques retiennent encore le projet de loi, la Bibliothèque nationale du Canada inaugure son nouvel édifice de treize millions de dollars et les cérémonies officielles se déroulent en langue anglaise seulement. L'atmosphère étant ce qu'elle était, il n'en fallait pas plus pour déclencher des réactions violentes dans le milieu intellectuel et celui des professionnels de la documentation. Patrick Allen, directeur de la bibliothèque des H.E.C., publie dans *Le Devoir*, le 4 juillet 1967, un article intitulé « Ottawa, marchand d'illusions », où il écrit : « Je comprends plus que jamais la logique de la décision qu'à prise le gouvernement de créer sa propre bibliothèque nationale. La plus éclatante justification vient de nous arriver d'Ottawa<sup>15</sup> ». Les quelques oppositions qui se manifestaient encore – en particulier la crainte pour les citoyens de devoir « payer en double – tombent, et le 10 août le projet de loi est enfin adopté à l'unanimité en troisième lecture avec les félicitations de l'Opposition. Félicitations d'autant plus justifiées, comme l'indique le Journal des débats, que le ministre Pierre Laporte revendique avec raison la paternité du projet de loi 91<sup>16</sup>.

Notons au passage qu'en l'espace de quelques mois, l'Assemblée législative devenait « nationale », de même que les Archives de la province sans que cela ne suscite de grands émois !

### Un contexte propice

Dès 1970, la bibliothèque est très à l'étroit dans ses locaux en raison de la mise en vigueur du dépôt légal, de l'augmentation du personnel qui approche la centaine d'employés et de la multiplication des services prévus par la loi. La Direction de la BN rédige un plan d'agrandissement basé sur une analyse des besoins de la bibliothèque pour les 25 prochaines années. Le conservateur, accompagné de quelques fonctionnaires et d'un architecte du ministère des Affaires culturelles, visite en rafale les sept ou huit bibliothèques américaines qui ont obtenu le « Merit Award » pour des agrandissements respectueux du caractère historique des bâtiments originaux. Le plan projeté par les architectes québécois prévoit un agrandissement de la Bibliothèque nationale par l'arrière, sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal qui consentait à le céder pour une somme symbolique. Le dossier est présenté au ministère en 1972 et Jean-Noël Tremblay annonce publiquement que le projet constitue une priorité. Malheureusement, le projet ira aux oubliettes comme ceux qui ont suivi dans les années 1980 y compris celui qu'annoncera officiellement la ministre Lise Bacon.

Les conséquences concrètes de l'adoption de la loi de la Bibliothèque nationale du Québec en 1967 furent importantes, aussi bien dans l'immédiat que pour l'avenir (elles sont d'ailleurs à peu de choses près les mêmes en 2006), autant au point de vue des études et de la recherche courante que du point de vue de la conservation du patrimoine québécois. La Bibliothèque nationale constitue le pôle du développement du réseau des bibliothèques du Québec et met à leur disposition des instruments techniques et intellectuels de plus en plus nombreux.

Un document manuscrit de 1977 (archives Cartier) fait état des réalisations des dix premières années de la Bibliothèque nationale :

«La fonction de conservation de l'imprimé québécois dans sa forme originale (monographies, périodiques, livres d'artistes et partitions musicales) est assurée par le dépôt légal qui est entré en vigueur le 1er janvier 1968;

- la fonction de diffusion des documents est prise en charge par un service de renseignements et de consultation;
- la bibliographie courante de l'imprimé québécois paraît mensuellement et sa distribution gratuite est assurée partout au Canada et à l'étranger. Plus de 3000 titres sont recensés en 1973. Un service hebdomadaire par abonnement est offert aux bibliothèques (les ouvrages y sont déjà classifiés et comportent une description bibliographique) et dans un très proche avenir la bibliographie sera produite également sur bande d'ordinateur;
- la bibliographie rétrospective est amorcée depuis quelques années déjà;
- RADAR (Répertoire analytique des articles de revues), qui succède à «l'Index analytique», publié de 1966 à 1972 par la Bibliothèque de l'Université Laval, paraît quatre fois par année;
- un répertoire exhaustif des périodiques a été dressé;
- un service de microphotographie a été mis en place (la reproduction des documents fragiles et précieux est planifiée);
- une direction de l'informatique est créée en 1969;
- la coordination des bibliothèques gouvernementales s'effectue progressivement et les différents ministères déposent de plus en plus assidûment leurs publications;
- les statistiques de l'édition québécoise paraissent chaque année (dès 1969, plus de mille titres sont recensés, alors que, l'année précédente, la Bibliothèque nationale d'Ottawa n'en signalait que 306 dans *Canadiana*;
- un centre bibliographique a été mis sur pied et publie régulièrement des bibliographies spécialisées (par exemple, *Le Drapeau du Québec*, *La Femme*, *Les Jeux olympiques*, *La Chanson au Québec*, etc.);
- la B.N.Q. a déjà publié plusieurs ouvrages d'envergure, entre autres «*Les Ouvrages de référence du Québec*» et le «*Catalogue Jacques Mordret*»;
- plusieurs départements spéciaux ont été créés et fonctionnent très activement: documentation cinématographique, cartes et plans, manuscrits, etc.; plusieurs éditeurs déposent à la BN les manuscrits des auteurs qu'ils publient; le département des manuscrits accueille les documents personnels des auteurs lors de la crise d'octobre 1970; le conservateur refuse aux policiers l'accès aux dossiers des lecteurs et des donateurs; par la suite, il convainc la Gendarmerie royale de céder à la BN les documents jugés séditieux et saisis lors de la crise;
- la réserve des livres rares et précieux, des documents québécois anciens, qu'on appelle désormais «laurentiana» pour les distinguer des «canadiana» a été confiée à une spécialiste des ouvrages anciens, Milada Vlach, et les travaux de restauration sont très avancés;
- les manifestations culturelles ont pris de l'ampleur et la BN apparaît, aux étudiants en particulier, comme un centre de culture extrêmement vivant. Le premier rapport annuel de la Bibliothèque nationale recense, pour les deux premières années 1967 et 1968, quelque cent soixante-quinze manifestations culturelles: cinéma, théâtre, concerts, conférences, lancements, expositions, colloques, commissions d'enquête, semaine de la poésie. Ces manifestations ont attiré quelque 23 600 personnes la première année et 40 400 la deuxième, alors que

- la fréquentation de la Bibliothèque atteignait plus de 76000 lecteurs au cours de ces mêmes années<sup>17</sup>.
- les relations avec les bibliothèques nationales dans le monde, amorcées officieusement en 1967, sont officialisées à compter de 1968 (seul quelques incidents survenus entre le ministère fédéral des Affaires extérieures et la BN sont à noter);
  - la réciprocité du dépôt légal avec la France a été établie (plus de 5 000 titres reçus en 1968) et un accord semblable est négocié avec la Belgique;
  - la France et quelques pays africains ont adopté pour la publication de leur bibliographie nationale une présentation calquée sur celle de la bibliographie du Québec;
  - les programmes de stage à l'étranger ont permis à plusieurs spécialistes de la bibliothèque de confronter leurs méthodes et techniques avec celles qui ont cours dans les bibliothèques nationales de plusieurs pays; le conservateur fait un séjour de trois semaines à la Bibliothèque nationale de France pour visiter de façon approfondie tous les départements et services; il sera suivi par Hubert Perron, directeur du service de consultation, pour un stage de quatre mois au département du dépôt légal; le directeur du service des périodiques, Marcel Fontaine, est inscrit à l'Université de Los Angeles durant deux ans pour se perfectionner en informatique;
  - le « *Répertoire des livres disponibles en langue française* » paraît commercialement chaque année en Europe avec le support du Conseil supérieur du livre du Québec et la collaboration technique de la BNQ;
  - la coopération entre les bibliothèques universitaires du Québec et la BN est assurée depuis 1970 par la présence du conservateur en chef au Comité permanent des bibliothèques de la CREPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec);
  - la Bibliothèque nationale participe à une expérience de télé-catalogage coopératif par ordinateur avec quelques bibliothèques des universités du Québec et de l'Ontario;
  - le service de prêt entre bibliothèques fonctionne efficacement par télex et PEBUQUILL (Prêt entre bibliothèques universitaires québécoises/Quebec University Interlibrary Laons);
  - enfin, la Bibliothèque nationale assume un rôle de leadership dans le monde de la documentation aussi bien auprès des bibliothèques et des associations professionnelles que des éditeurs et du milieu gouvernemental lui-même. Par exemple, l'I.S.B.N. (International Standard Book Number) a été introduit, selon les conventions internationales, dans les publications commerciales et gouvernementales québécoises grâce aux incitations de la bibliothèque, et il en sera de même pour le C.I.P. (Cataloguing in Publication). À l'intérieur de la fonction publique, le personnel professionnel de la Bibliothèque nationale est plus considérable à lui seul que l'ensemble des bibliothécaires de tous les ministères, d'où la fonction conseil que doit exercer la BN dans le domaine de la documentation. »

### En aparté : l'affaire des manuscrit

Il convient, dans ce bref historique, de revenir sur le malencontreux événement survenu au début de 1973 qui risquait de perturber l'essor de la jeune Bibliothèque nationale que tous reconnaissaient comme un centre dynamique et une « véritable maison de la culture ». Une controverse, basée sur une interprétation legaliste de la loi de la BN par le ministère des Affaires culturelles, vraisemblablement par un sous-ministre adjoint, entraîna ce que les médias ont appelé « L'Affaire des manuscrits ». Une directive ministérielle, signée par Claire Kirkland-Casgrain le 9 juin 1972,

signée distraitemment, dira-t-elle plus tard, enjoint le conservateur en chef de « céder aux Archives nationales (situées dans le vieux Palais de justice de Montréal) les manuscrits qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, y compris les cartes et plans non publiés, les photographies originales et les microfilms de documents non publiés ». Depuis 1967, le MAC était tout à fait au courant de l'existence d'un département des manuscrits à la BN comme il en existe dans toutes les bibliothèques nationales. Pourquoi survient soudainement une telle directive, sans justification logique ni consultation ? Le conservateur demanda un délai avant d'appliquer la directive. Après des mois de rencontre avec les autorités du ministère, de pourparlers, de questionnements, le conservateur, taxé de « laisser traîner les choses en longueur », est sommé de mettre la directive en application (sans publicité...) le 1er janvier 1973. Elle fut signalée dans *Le Devoir* du 22 janvier par le journaliste Jacques Thériault, suite à une information fournie par un chercheur qui, la veille, s'était vu refuser le dépôt de ses manuscrits à la BN et orienté vers les Archives.

L'annonce de cette nouvelle politique provoque un tollé de protestations chez les écrivains, les historiens, les éditeurs, les bibliothécaires, les artistes, les journalistes, les chercheurs de toutes sciences, et même chez quelques archivistes, dont Hélène Solyak, directrice des Archives centrales de l'UQAM et Luc-André Biron, ancien archiviste de l'Université de Montréal; les grands quotidiens, même le *Montreal Star*, les journaux étudiants s'emparent de l'affaire qui tiendra la manchette des médias pendant plusieurs semaines. Un front commun de tous les milieux intellectuels en quelque sorte. Jean-Paul Brousseau écrit dans *La Presse* du 24 janvier : « La directive émise le 9 juin dernier [...] a créé un branle-bas général de combat. En moins de 48 heures, on note : la démission du conservateur et fondateur de la Bibliothèque nationale du Québec, l'appui massif du personnel de la BN, un mouvement concerté de plusieurs écrivains québécois ayant déjà des manuscrits cédés juridiquement à la BN, des réunions d'urgence de plusieurs associations... ». Le journaliste fait état de l'appui au conservateur du Comité consultatif prévu à la loi de la Bibliothèque nationale. *La Presse* rapporte les paroles de Gaston Miron, poète et directeur des éditions de l'Hexagone : « Cette directive relève du plus pur crétinisme culturel; c'est faire perdre toute crédibilité à la BN. Je veux qu'on sache que nous, les écrivains, on va s'organiser et on va parler fort<sup>18</sup> ».

Plus d'une cinquantaine d'articles, d'éditoriaux et de caricatures soulignent le non sens d'une telle politique; des copies de télégrammes envoyés au MAC sont reproduites dans les journaux; des lettres de divers groupes sont acheminées au bureau du Premier ministre, Robert Bourassa; une quinzaine d'associations protestent publiquement; des donateurs menacent de retirer les fonds qu'ils ont légués à la BNQ (effectivement *Le Devoir* annonce le 25 janvier que le fonds Nelligan est retiré et Gaston Miron envoie à la ministre un télégramme virulent annonçant le retrait de ses manuscrits personnels); les employés de la bibliothèque veulent faire la grève; quelque cent cinquante intellectuels de toutes allégeances et provenances signent un pétition assortie d'une série de justificatifs qui est publiée dans *Le Devoir*, *Le Soleil* et *La Presse* demandant à la ministre de retirer la directive et de rappeler le conservateur; une brochure de 95 pages intitulée *L'Affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national*, documents colligés et présentés par Gaëtan Dostie (brochure financée partiellement par les employés de la BN) est publiée hâtivement<sup>19</sup>.

Dans la préface de cette brochure, Jacques Hébert écrit : « Je n'arrive pas à comprendre que le Ministère des Affaires culturelles du Québec s'obstine à maintenir une directive [...] qui devient indéfendable dès lors que la majorité des citoyens qu'elle concerne s'y opposent avec la dernière énergie. Les nombreuses prises de position de la plupart des écrivains qui comptent en ce pays, d'un grand nombre de chercheurs, de l'Association des éditeurs canadiens, auraient dû convaincre le ministère de respecter une tradition séculaire qui a toujours vu rassemblés dans les biblio-

thèques nationales du monde entier les manuscrits littéraires tout à côté des imprimés dont ils sont la source [...]. Ce qui m'agace encore, c'est le silence méprisant dont le ministère entoure une affaire qui a soulevé la colère du milieu littéraire et entraîné la démission du conservateur de la Bibliothèque nationale, écrivain lui-même, bibliothécaire dynamique qui a fait de la BN un véritable foyer de culture. [...] J'ai confiance qu'il rappellera cette imprudente directive quand ça ne serait que pour démontrer qu'en démocratie un ministre ne se déshonore pas en se rendant aux arguments de ses administrés, mais qu'au contraire il se grandit<sup>20</sup>». Le président des Éditions du Jour devait déclarer à *La Presse* qu'il retirerait les manuscrits d'auteurs qu'il avait confiés à la Bibliothèque nationale. « Je n'accepte pas, affirmait-il, que des lois farfelues viennent tout bouleverser. On n'enfouit pas les manuscrits de Marie-Claire Blais, Yves Thériault, Jacques Ferron, Gatien Lapointe, et j'en passe, sous du matériel de notariat et d'affaires publiques<sup>21</sup> ». Même lorsque la bibliothèque nationale d'un pays et ses archives sont regroupées, comme c'est le cas à Ottawa, la Bibliothèque nationale comporte toujours un département des manuscrits ou d'archives privées. Somme toute, la crise engendrée par *l'Affaire des manuscrits*, dont l'objet même, comme l'a écrit Jacques Hébert, « n'était pas de nature à soulever les foules ou à faire descendre dans la rue les troupes de quelque impressionnant front commun<sup>22</sup> », a constitué à l'époque un S.O.S à l'endroit du patrimoine littéraire et scientifique du même genre que d'autres mobilisations que le Québec a vécues récemment à l'égard du patrimoine environnemental...

Georges Cartier, qui avait tenté confidentiellement pendant plus de sept mois, de dissuader les autorités du ministère de mettre en application cette directive contraire à la tradition reconnue sur toute la planète, et avait invoqué l'impact inquiétant d'une telle politique, la réaction éventuelle des auteurs « qui ont la plume alerte et un accès facile aux médias », le retrait éventuel de certains fonds légués par contrat, avait en effet démissionné, par intégrité personnelle, dès le début de la controverse, le jour même où *Le Devoir* rendait la directive publique. *The Gazette* et *La Presse* annonçaient quelques semaines plus tard que Madame Casgrain se retirait de la politique...

La valse des ministres des Affaires culturelles s'installait. François Cloutier prit la relève et, neuf mois plus tard, il abolissait la directive relative au transfert des manuscrits aux Archives nationales par un bref communiqué qui parut en entrefilet dans les journaux en septembre et octobre: « Le ministre François Cloutier confie la garde des textes radiophoniques à la BN où seront de nouveau réunis tous les manuscrits littéraires en possession de l'État québécois<sup>23</sup> ». *Le Montréal-Matin* titrait ainsi le communiqué de presse: « L'utilité des périodes préélectorales ». Le rapatriement à la BN des documents cédés aux Archives nationales en 1973 ne survint toutefois qu'en 1990. Toute cette affaire se révélait en bout de ligne un gâchis administratif suscité, à n'en pas douter, par des intrigues de coulisse.

Malgré les candidatures sollicitées et des annonces dans les grands quotidiens, le poste de conservateur en chef de la BNQ resta vacant pendant dix-huit mois: solidarité professionnelle oblige! Le climat tumultueux qui avait entouré la crise et les séquelles inévitables qu'elle avait entraînées rendaient l'ambiance des plus morose. Roland Auger, conservateur adjoint dut assurer l'intérim malgré ses réticences sous peine de sanctions. Il déclara le 26 mars, dans son allocution d'adieu au démissionnaire: « Je souhaite que mon intérim soit le plus bref possible, car je ne serai pas le fossoyeur de l'œuvre d'un homme qui a donné au Québec une institution essentielle, qui l'a bâtie avec courage, intelligence et lucidité, qui a su galvaniser les énergies, mobiliser les compétences et orienter les ressources de chacun vers leur meilleur emploi ».

### Le calme après la tempête

Le défi de la relève était de taille, non pas que l'avenir de la BN fut vraiment menacé, mais le con-

texte n'était guère attrayant pour le futur directeur après une saga aussi inepte qu'inutile : relations tendues avec le MAC, marasme chez les fonctionnaires, méfiance des intellectuels à l'égard d'une « dictature » ministérielle, démobilisation des cadres, etc. Jean-Rémi Brault, entré à la Bibliothèque nationale comme coordonnateur des services techniques en septembre 1972, quelques mois seulement avant que survienne l'Affaire des manuscrits, accepta de relever le défi. Il lui fallait une détermination à toute épreuve, une volonté musclée et la foi en un avenir où l'intelligence et la logique reprendraient leurs droits pour envisager de reprendre le flambeau.

Sous la gouverne du nouveau conservateur, la Bibliothèque nationale poursuit son essor dans tous les secteurs d'activités. Le personnel et le budget augmentèrent, les acquisitions de manuscrits reprirent en 1975 et la coordination des bibliothèques devient un enjeu majeur. De nouveaux plans d'agrandissement ou de relocalisation de la Bibliothèque nationale furent établis. « L'aspect le plus positif des réalisations de la Bibliothèque nationale sous l'administration de Jean-Rémi Brault touche le chantier bibliographique », affirme Marcel Lajeunesse dans un article paru en 2005<sup>24</sup>. En effet, un nombre impressionnant de bibliographies sont publiées entre 1975 et 1985, notamment la première partie de la bibliographie rétrospective (qui doit couvrir les années 1821-1867 et qui comprendra 26 volumes et des suppléments), la bibliographie des incunables « *Laurentiana parus avant 1821* » et le « *Catalogue collectif des impressions québécoises 1764-1820* ». Plusieurs autres catalogues, répertoires et guides sont également publiés.

La Bibliothèque nationale est déjà entrée dans l'ère de l'automatisation des opérations et des réseaux informatisés de coopération. À l'instar de quelques bibliothèques universitaires, elle adhère à Télécats/Unicat (Télé-catalogage/Union catalogue) issu du système informatisé de l'Université de Toronto qui permet le partage du catalogage entre les membres adhérents. En 1980, les bibliothèques québécoises se regroupent dans un système intégré appelé RIBLIN (Réseau informatique des bibliothèques / Library Information Network). Par la suite, la BN instaure son propre système plus conforme à ses besoins spécifiques.

En 1980, un incendie survient à l'édifice Montval à Longueuil, où la BN loue des espaces depuis 1971. De nombreux journaux sont détruits ou abîmés soit par le feu, la fumée ou l'eau. Les équipements sont irrécupérables. Ce désastre ramène le dossier récurrent des espaces à l'avant plan. Une fois de plus, la solution adoptée n'est pas définitive. Plusieurs services sont relogés dans l'ancienne École des Beaux-arts de la rue Sherbrooke qui prend le nom d'annexe Marie-Claire-Daveluy (en hommage à cette femme québécoise, bibliothécaire, historienne et romancière, cofondatrice avec Aegidius Fauteux de l'École de bibliothécaires affiliée à l'Université de Montréal).

Les années de Jean-Rémi Brault sont bien documentées dans son autobiographie publiée en 2004 sous le titre de *Regard sur l'évolution des bibliothèques québécoises : un itinéraire personnel*<sup>25</sup>. À la fin de 1985, il quitte la Bibliothèque nationale pour poursuivre sa carrière aux Archives nationales. Le ministère des Affaires culturelles demande à Georges Cartier, alors en poste à Québec, où il a mis sur pied la Direction générale des arts et des lettres et publié une étude sur *Les relations culturelles internationales du Québec*, de reprendre la direction de la Bibliothèque nationale. La ministre Lise Bacon lui propose le mandat de préparer une nouvelle loi qui fera de la Bibliothèque nationale une corporation d'État, c'est-à-dire un organisme gouvernemental disposant d'une plus grande autonomie. Il s'agit d'un projet qui était déjà envisagé dans les années 1970. Georges Cartier, considérant que la préparation de la loi et la mise en place des structures nécessaires exigent deux à trois années, accepte un mandat précis de trois ans pour réaliser les objectifs définis par la ministre et revient à la Bibliothèque nationale comme directeur général en 1986. L'année suivante, à l'occasion du vingtième anniversaire de la Bibliothèque nationale, une exposition impressionnante de plusieurs centaines de documents anciens, rares et précieux est

présentée au Salon du livre de Montréal. Un magnifique catalogue des œuvres exposées est publié conjointement par la BNQ et Guérin-Littérature<sup>26</sup>. La Bibliothèque nationale poursuit son évolution pendant que la Direction de l'établissement accorde une priorité à l'élaboration de la future loi, prend connaissance des textes législatifs, met en place des mécanismes de consultation, entretient des relations soutenues avec les syndicats qui seront éventuellement touchés par une nouvelle loi, consulte les juristes, etc.

La loi 43 est adoptée en novembre 1988 et entre en vigueur le 1er avril 1989. Georges Cartier a rempli ses engagements et, comme il en avait fait part à la ministre trois ans plus tôt, il prend sa retraite. Philippe Sauvageau, maître d'œuvre de la Bibliothèque Gabrielle-Roy de Québec et spécialiste des bibliothèques de lecture publique, entre en fonction peu de temps après comme premier président-directeur général. La Bibliothèque nationale du Québec a atteint sa maturité et le nouveau responsable consacrera beaucoup d'énergie à la recherche de solutions pour doter l'institution d'espaces supplémentaires.

Dans un article publié dans la revue *Documentation et bibliothèques* de juillet/septembre 2004, Philippe Sauvageau résume ainsi les réalisations qui ont marqué son passage à la Bibliothèque nationale: « C'est dans la foulée de cet homme (son prédécesseur) et en continuité avec ses réalisations que j'ai donné un nouveau souffle à la Bibliothèque nationale du Québec par, notamment, l'élargissement du dépôt légal, la construction d'un bâtiment de conservation adéquat, l'informatisation de la chaîne documentaire, une réorganisation administrative performante et le rapatriement des manuscrits à la Bibliothèque nationale<sup>27</sup> ».

En effet, en 1992, le règlement sur le dépôt légal est élargi pour inclure les estampes originales, les affiches, les reproductions d'œuvre d'art, les cartes postales, les enregistrements sonores et les microéditions, enfin, tous les documents publiés, à l'exception des documents cinématographiques. De plus, par une entente enfin conclue avec le service des Archives nationales, Philippe Sauvageau obtient la récupération des manuscrits transférés aux archives en 1973 suite à la directive qui avait entraîné la démission du fondateur de la Bibliothèque nationale. Bien que cette directive controversée avait été rappelée à l'automne de 1973 (comme il est mentionné plus haut), les documents cédés n'avaient pas été retournés à la Bibliothèque nationale. Sans doute était-ce parce que la l'abolition officielle de cette politique par François Cloutier est passée presque inaperçue et qu'elle est survenue durant la période de direction intérimaire. Roland Auger n'avait sans doute pas voulu prendre de décisions importantes avant la nomination officielle d'un conservateur. C'est vraisemblablement ce qui expliquerait la position singulière qu'a prise Jean-Rémi Brault, comme s'il ignorait totalement le rappel de la directive. Il écrit, dans son autobiographie qu'il a pris « le risque d'ignorer cette directive ministérielle » qu'il trouvait stupide, et qu'il a recommencé « à faire des acquisitions de fonds archivistiques [...] Les mutations fréquentes des ministres et des sous-ministres, ajoute-t-il ironiquement, me permettaient d'espérer que la fameuse directive serait éventuellement oubliée, voire ignorée<sup>28</sup> ».

Cette chamaille stérile, qui à l'époque avait eu des conséquences déstabilisantes pour la jeune institution qu'était la Bibliothèque nationale et miné la confiance des milieux culturels à l'égard du ministère des Affaires culturelles, paraît aujourd'hui, avec le recul du temps, absurde et insensée, d'autant que la Bibliothèque et les Archives nationales sont désormais sous une même autorité. Mais elle fait partie de la petite histoire qui prouve que le gouvernement québécois a connu des périodes de gabegie administrative, particulièrement le MAC de ces années-là.

Il faut mentionner aussi que, sous la gouverne de Philippe Sauvageau, l'informatisation de la chaîne documentaire, amorcée dix-sept ans plus tôt, s'est développée et raffinée par l'utilisation des nouvelles technologies disponibles. Elle dispose désormais d'un système intégré de gestion

documentaire. Un site Internet a été créé qui met à la disposition des lecteurs la base de données catalographiques. La numérisation de milliers de documents, en particulier des ouvrages publiés avant le XX<sup>e</sup> siècle, est entreprise. La visibilité internationale de la Bibliothèque nationale s'est sensiblement accrue au cours des années 1990 par des ententes de coopération avec plusieurs pays, des échanges de stagiaires, la participation à de nombreux colloques nationaux et internationaux. Le professeur Yvan Lamonde écrira dans *Le Devoir* du 10 novembre 1997, lors d'une autre polémique entourant le projet de Grande Bibliothèque, que la BNQ « est l'institution la plus solide de l'ensemble du réseau québécois ». Son dynamisme, ajoute-t-il, s'est « construit avec effort et fierté depuis trente ans. Se souvient-on de 1967, se souviendra-t-on de 1997 dans une “province” qui a fait de sa devise la mémoire? ».

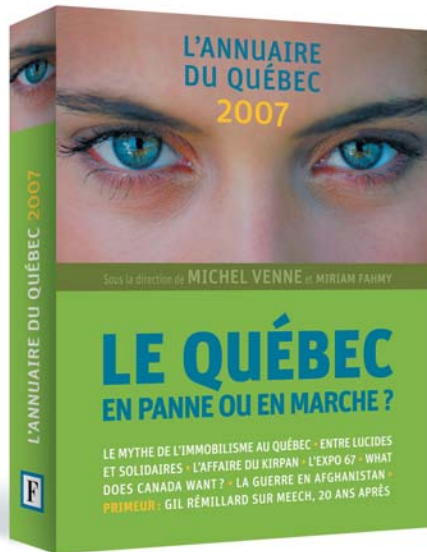
Ce qui a marqué de façon très significative l'administration Sauvageau, c'est sûrement l'achat et la restauration remarquable d'un ancien immeuble dans le Nord-est de Montréal pour solutionner une partie des problèmes d'espaces. Le bâtiment rénové a abrité, à partir de 1997, la direction de la bibliothèque, le service des acquisitions et du traitement documentaire, les collections spéciales et une copie des documents obtenus par dépôt légal. L'aménagement de ces nouveaux locaux ne règle toutefois pas intégralement le problème des espaces. De surcroît, il consacre définitivement la scission des activités de la BNQ. On peut présumer que si le PDG de la Bibliothèque nationale propose au gouvernement, en 1990, un projet de solution en deux volets, c'est-à-dire un immeuble pour la conservation et un autre pour la diffusion (« Programme des besoins de la nouvelle Bibliothèque nationale »), c'est qu'il a épuisé, comme ses prédécesseurs depuis les années 1970, tous les arguments en faveur d'une grande construction qui permettrait de loger en un seul lieu la Bibliothèque nationale. Il propose d'installer les services de diffusion de la BN au centre-ville, dans l'ancien immeuble Simpsons, projet qui rencontre l'aval de la Ville de Montréal et des milieux d'affaires mais qui est systématiquement rejeté par les milieux cultures et le MAC.

Le premier ministre Lucien Bouchard met fin, en 1997, à l'imbroglie qui perdure depuis la fondation de la Bibliothèque nationale en annonçant le projet de construction d'une « grande bibliothèque ». Le gouvernement québécois adopte, en 1998, une loi créant la Grande Bibliothèque du Québec selon les recommandations exprimées dans le rapport Richard. Lise Bissonnette, directrice du journal *Le Devoir*, qui, à plusieurs reprises, avait ardemment préconisé la construction à Montréal d'une bibliothèque de lecture publique d'envergure, est nommée à la direction de l'établissement. Philippe Sauvageau ayant démissionné de son poste à l'automne de 2000, la Bibliothèque nationale et la future Grande Bibliothèque sont fusionnées sous une même autorité par la loi 160 et la nouvelle entité prend le nom de Bibliothèque nationale du Québec. L'ambitieux projet de construction est réalisé en 2005 sous l'étroite coordination de la directrice et de l'équipe dont elle s'est entourée. La réalisation du projet s'est écartée toutefois, à certains égards, des recommandations du rapport Richard. La Bibliothèque nationale, en effet, a conservé dans le nouveau bâtiment son intégrité propre plutôt que d'être fusionnée avec la Bibliothèque centrale de la Ville de Montréal, ce qui semble une garantie supplémentaire de succès. Désormais, la Bibliothèque nationale, tout en côtoyant la Grande Bibliothèque de lecture publique, dans des locaux appropriés, superbement aménagés et disposant des équipements les plus sophistiqués, peut assurer la diffusion plus efficace du patrimoine québécois.

### **La Bibliothèque nationale, à quarante ans, est entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle !**

(Les années récentes de l'histoire de la BNQ, depuis le dépôt du rapport Richard jusqu'en 2005, sont bien décrites dans un article signé par la présidente-directrice générale de la Bibliothèque et des Archives nationales, paru dans l'*Annuaire du Québec 2005* : « La Grande Bibliothèque, portrait d'une institution<sup>29</sup>. »)

1. *Tâches et problèmes des bibliothèques nationales*, Colloque des bibliothèques nationales d'Europe, Vienne, 8-27 septembre 1958, Unesco, 1960, p. 120
2. Pour l'histoire de la Bibliothèque Saint-Sulpice, voir : Laferrière, Philippe. *Les origines de la Bibliothèque Saint-Sulpice et ses trésors*, Montréal, Société historique de Montréal, 1966 et : Lassonde, Jean-René. *La Bibliothèque Saint-Sulpice, 1910-1931*. Montréal, Ministère des Affaires culturelles, Bibliothèque nationale du Québec, 1986, 359 p.
3. Voir à ce sujet le document rédigé par M. René Garneau, conservateur adjoint à la Bibliothèque du Parlement : *Rapport définitif sur l'inventaire de St-Sulpice*, Québec, 27 décembre 1947, 28 p. et *Rapport de la Bibliothèque St-Sulpice* à M. Lucien Darveau, sous-secrétaire adjoint de la province, à l'occasion de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, 1953.
4. Frégault, Guy, *Chronique des années perdues*. Montréal, Leméac, 1976, p. 238.
5. Ibid. p. 137.
6. Cartier, Georges, « La B.N.Q. : quand, comment, pourquoi ? », *La Bibliothèque nationale du Québec*, Montréal, BNQ, 1994, p. 6-8.
7. Op. cit. *Chronique...*, p. 163.
8. *Rapport du conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice pour le Livre blanc du ministre des Affaires culturelles*, 19 mars 1965.
9. Bibliothèque nationale du Québec. Service de la documentation centralisée, 25 novembre 1964.
10. Lettre du sous-ministre des Affaires culturelles au conservateur en chef de la Bibliothèque Saint-Sulpice, février 1965.
11. « Rapport du comité d'études sur la Bibliothèque provinciale », *Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française*, vol. 11, no 3, 1965, p. 108-111.
12. Bibliothèque nationale du Québec. Service de la documentation centralisée. Lettre du secrétaire du Mémoire de la Société St-Jean-Baptiste au conservateur de la Bibliothèque Saint-Sulpice, 15 juillet 1965.
13. « Mémoire du conservateur au conseiller juridique Me Lemay », 6 juin 1966.
14. Op. cit. « La BNQ : quand... », p. 6.
15. Allen, Patrick, « Ottawa, marchand d'illusions », *Le Devoir*, 4 juillet 1965.
16. « Débats de l'Assemblée législative », 1<sup>re</sup> session, 28<sup>e</sup> législature, vol. 5, n<sup>o</sup> 102, jeudi 10 août 1967, p. 5174-5180.
17. « Rapport général. Exercices financiers 1966/67 et 1967/68 », *Bulletin de la Bibliothèque nationale*, vol. 2, n<sup>os</sup> 2 et 3, juillet/octobre 1968, p. 10.
18. « Le transfert des manuscrits littéraires de la Bibliothèque nationale soulève des protestations », *La Presse*, 24 janvier 1976.
19. Dostie, Gaëtan, *L'Affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national*. Montréal, Éditions du Jour et de l'Hexagone, 1973, 95 p. (un extrait de la directive du 9 juin 1972 y est présenté à la page 17).
20. Ibid. Préface, p. 5-6.
21. « L'Affaire des manuscrits suscite de vives réactions : le fonds Nelligan est retiré », *La Presse*, 25 janvier 1973.
22. Op. cit. *L'Affaire des...*, p. 6.
23. « Conférence canadienne des arts, 9-11 février », *Québec-Presse*, 11 février 1973, p. 21-22.
24. Lajeunesse, Marcel, « Au service de la mémoire des Québécois depuis 1967 », *Documentation et bibliothèques*, vol. 51, n<sup>o</sup> 1, janvier/mars 2005, p. 16.
25. Brault, Jean-Rémi, *Regard sur l'évolution des bibliothèques du Québec : récit d'un itinéraire personnel*. Montréal, ASTED, 2004, 282 p.
26. *Regard sur les collections de la Bibliothèque nationale du Québec*, Catalogue de l'exposition, Montréal, BNQ/Guérin littérature, 1987, 222 p.
27. Sauvageau, Philippe, « La vraie rumeur », *Documentation et bibliothèques*, vol. 50, n<sup>o</sup> 3, p. 239.
28. Op. cit. *Regard sur l'évolution...*, p. 137.
29. Bissonnette, Lise. « La Grande Bibliothèque du Québec, portrait d'une institution », *Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Institut du Nouveau monde/Fides, 2004, p. 356-364.



# Tout ce qu'il faut savoir sur le Québec d'aujourd'hui

Sous la direction de  
**Michel Venne**  
et **Miriam Fahmy**

## LES TEXTES INÉDITS DE PLUS DE 75 AUTEURS DONT

Claude Béland  
Éric Bédard  
Laurence Bhérier  
Laurent Bouvet  
Lyse Brunet  
André Burelle  
Éric Desrosiers  
Pierre Drouilly  
Pierre Fortin  
Roger Gibbins  
Lucie Lamarche  
Laurent Laplante  
Marcel Martel  
Pierre Martin  
Richard Nadeau  
Joëlle Noreau  
Gil Rémillard  
Guy Rocher  
Jean-Philippe Warren

LES PHOTOS DE  
Jacques Nadeau

## LE QUÉBEC, EN PANNE OU EN MARCHÉ ?

Un grand dossier sur le mythe de l'immobilisme au Québec dirigé par le directeur de l'Institut du Nouveau Monde et journaliste, Michel Venne. Le dossier propose entre autres des analyses de Pierre Fortin et Claude Béland ainsi que des entrevues avec Alban D'Amours (Desjardins), Pierre Shedleur (SGF) et Yvon Bolduc (Fonds de Solidarité FTQ).

## UN INSTANTANÉ DU QUÉBEC EN MUTATION

- Tous les chiffres sur le Québec : démographie, emploi, santé, culture, économie
- Une chronologie des grands événements de l'année 2006
- Un portrait des régions du Québec
- Les lois adoptées à l'Assemblée nationale
- Les principales dates de l'Histoire du Québec
- Un panorama de la recherche sociale au Québec
- Le Canada de Stephen Harper

## NOUVEAU : LE MONDE VU D'ICI

Notamment : la guerre en Afghanistan, le conservatisme aux États-Unis, la nouvelle Amérique latine, la gauche française.

En librairie : 29,95 \$

Aussi disponible en-ligne : [www.inm.qc.ca](http://www.inm.qc.ca)

Une publication de  
l'Institut du Nouveau Monde

En collaboration avec *Le Devoir*

